

Province de Québec
Commission scolaire Western Quebec

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** tenue le 27 janvier 2026, en format hybride, à 18 h 30.

PRÉSENCES : La présidente Labadie, les commissaires Bélanger, Brushey, Cornforth, Giannakoulis, Goldsbrough, Green, Garner, Killeen, Moore, McCrank, Richard, les commissaires-parents Fortier, Bouchard et Rhéault

ABSENCE MOTIVÉE : Commissaire-parent James

PERSONNEL : Sont présents à la séance le directeur général, M. G. Singfield; le secrétaire général, M. E. Keon; le directeur général adjoint et directeur des ressources humaines, M. P. Proulx; la directrice des ressources financières, Mme M. Lupien; la directrice des services éducatifs, Mme J. Dubeau; la directrice des services complémentaires, Mme L. Falasconi; le coordonnateur des services administratifs, M. A. Gendron; et la responsable de la gestion administrative, Mme R. Vincent.

Reconnaissance territoriale : Commissaire Bouchard

Ouverture de la séance à 18 h 30

C-25/26-64

Adoption de l'ordre du jour

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. La proposition est appuyée par la commissaire-parent Bouchard.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-65

Adoption du procès-verbal

LA COMMISSAIRE GOLDSBROUGH PROPOSE QUE le procès-verbal de la séance tenue le 25 novembre 2025 soit adopté tel que distribué. La proposition est appuyée par la commissaire Moore.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la présidente :

La présidente Labadie fait le point sur plusieurs questions importantes, notamment la contestation judiciaire potentielle de l'ACSAQ à l'égard du projet de loi 94 et l'audience prochaine de la Cour suprême concernant le projet de loi 21, le 23 mars 2026. Elle ajoute que l'issue de l'audience de la Cour suprême concernant le projet de loi 40 était toujours en suspens. Elle mentionne la pétition sur le projet de loi 1 lancée par l'ACSAQ et le Parti libéral du Québec, ainsi qu'aux contestations judiciaires liées aux coupes budgétaires. Elle souligne la nécessité de

déterminer comment ces contestations judiciaires seront financées et informe le conseil que la prochaine réunion de la direction de l'ACSAQ, le 9 février, comprendra un examen approfondi des options de financement.

La présidente Labadie fait également un compte rendu de la visite de deux sénateurs à l'initiative NOSH à Hadley ESPW, soulignant qu'une sénatrice a été tellement impressionnée par le programme qu'elle a fait part de son expérience au Comité sénatorial de l'agriculture dont elle est membre. Le comité a manifesté un vif intérêt et a ensuite demandé à visiter le NOSH, ce qui est prévu pour le 23 février 2026.

C-25/26-66

Remboursement des frais de participation à la conférence de printemps des commissaires

ATTENDU QUE le modèle approuvé lors de la séance de septembre 2025 du conseil (résolution n° C-25/26-17) pour le remboursement des frais de déplacement et de perfectionnement professionnel des commissaires doit être approuvé par une résolution du conseil;

ATTENDU QUE lors de la séance de novembre, il a été demandé aux commissaires de manifester leur intérêt pour la participation à la conférence de printemps de cette année en informant la Direction générale par écrit, par courrier électronique;

ATTENDU QUE 9 commissaires ont informé la Direction générale de leur intérêt à participer à la conférence du printemps, pour un coût total estimé à 24 700 \$;

ATTENDU QUE le solde du fonds pour les déplacements et le perfectionnement professionnel des commissaires, compte tenu des dépenses liées à la formation du 30 janvier 2026, s'élèvera à 34 905 \$;

LA COMMISSAIRE KILLEEN PROPOSE QUE les frais engagés par les commissaires qui ont informé la Direction générale de leur intention de participer à la conférence de printemps soient remboursés à partir du fonds pour les déplacements et le perfectionnement professionnel des commissaires. La proposition est appuyée par la commissaire-parent Bouchard.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-67

Remboursement des frais de participation des commissaires au congrès de l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires

ATTENDU QUE le modèle approuvé lors de la séance de septembre 2025 du conseil (résolution n° C-25/26-17) pour le remboursement des frais de déplacement et de perfectionnement professionnel d'un commissaire doit être approuvé par une résolution du conseil;

ATTENDU QUE la présidente du conseil de la CSWQ a été invitée à représenter l'ACSAQ au congrès de l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires qui se tiendra à Whistler, en Colombie-Britannique, du 5 au 8 juillet 2026;

ATTENDU QUE la présidente du conseil a manifesté son intérêt à participer au congrès;

ATTENDU QU'un lien vers les renseignements relatifs au congrès a été fourni dans la trousse de la séance du conseil;

ATTENDU QUE l'ACSAQ prendra en charge les frais d'inscription et de restauration pour le congrès;

ATTENDU QUE le membre demande l'approbation du remboursement des frais de vol, de navette entre l'aéroport et le lieu du congrès et d'hébergement, pour un montant total estimé à 3 000 \$;

ATTENDU QUE le membre accepte de payer de sa poche tous les frais dépassant ce montant, si la demande est approuvée;

ATTENDU QUE le solde du fonds pour les déplacements et le perfectionnement professionnel des commissaires, après prise en compte des dépenses liées à la formation du 30 janvier 2026, s'élèvera à 34 905 \$;

LA COMMISSAIRE-PARENT BOUCHARD PROPOSE QUE le conseil approuve la demande de remboursement des frais de participation de la présidente au congrès de l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires, jusqu'à concurrence de 3 000 \$. Ce remboursement sera effectué à partir du fonds pour les déplacements et le perfectionnement professionnel des commissaires. La proposition est appuyée par la commissaire Goldsbrough.

Adoptée à l'unanimité

Rapport du DG :

Le DG présente un bref aperçu de son rapport écrit et répond aux questions du conseil, en particulier celles liées à la recherche sur les écoles alternatives et à la campagne de sensibilisation à la loi 101 lancée par l'ACSAQ.

C-25/26-68

Demande de dérogation à la Politique D-11 – Achats – de la CSWQ pour conclure une entente de gré à gré avec le groupe Instructional Coaching

ATTENDU QUE le directeur général a présenté une occasion de conclure un contrat de services avec le groupe Instructional Coaching pour l'année scolaire 2025-2026;

ATTENDU QUE le groupe Instructional Coaching fournira des services spécialisés de perfectionnement professionnel sous forme de méthodes d'encadrement dialogique et d'approche par cycle d'impact à nos employés et qu'il s'agit de la seule entreprise à pouvoir fournir ce service à la CSWQ;

ATTENDU QUE M. Jim Knight, qui animera la séance, compte plus de 25 ans d'expérience en recherche et en collaboration avec plus de 150 000 éducateurs dans le monde;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Western Québec a conclu un contrat par accord mutuel avec le groupe Instructional Coaching Group pour ce service;

ATTENDU QUE l'article 6.4 – Contrat par accord mutuel – de la Politique sur les achats de la CSWQ stipule que :

- a) La Commission scolaire peut recourir à une procédure de gré à gré pour les contrats dont la valeur estimée est inférieure à 5 000 \$;
- b) La Commission scolaire doit communiquer directement avec au moins un fournisseur et indiquer les biens, services ou travaux de construction requis et tout autre renseignement pertinent;
- c) Avant de conclure un contrat de gré à gré, la Commission scolaire doit s'assurer que des prix et des conditions équitables ont été obtenus;

ATTENDU QUE la valeur de ce contrat de gré à gré est supérieure au seuil de 5 000 \$ pour un contrat par accord mutuel;

ATTENDU QUE pour un appel d'offres relatif à un contrat de plus de 5 000 \$, trois (3) devis écrits sont requis;

ATTENDU QUE l'**article 7** de la Politique D-11 prévoit une exception au processus d'appel d'offres :

Exception faite des contrats où la dépense estimée est équivalente ou supérieure aux seuils établis par la Loi sur les contrats des organismes publics, le conseil des commissaires peut, dans des circonstances exceptionnelles et pour des raisons légitimes, autoriser la Commission scolaire à conclure un contrat sans avoir recours au processus d'appel d'offres décrit dans la présente politique.

ATTENDU QUE les frais par participant sont fixés à 954,29 \$, dont 400 \$ seront couverts par la commission scolaire et le reste par les fonds de perfectionnement professionnel personnels du participant;

ATTENDU QUE le barème de frais pris individuellement serait conforme à notre processus d'appel d'offres prescrit par notre politique d'achat D-11;

ATTENDU QUE l'offre de la commission scolaire de fournir un paiement unique par facture, dans un souci d'efficacité, pourrait donner l'impression d'un non-respect du processus d'appel d'offres;

ATTENDU QUE le nombre d'inscriptions au 23 janvier 2026 est de 59 participants, pour un coût total de 50 582,37 \$;

LA COMMISSAIRE-PARENT FORTIER PROPOSE QUE le conseil approuve la demande de dérogation pour conclure un contrat de gré à gré avec Instructional Coaching Group pour les services décrits ci-dessus. La proposition est appuyée par le commissaire Garner.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-69

Rapport du Comité exécutif – 18 novembre 2025

LA COMMISSAIRE GREEN PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025 du Comité exécutif. La proposition est appuyée par le commissaire Cornforth.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-70

Appel d'offres public – Dr S. E. McDowell – Attribution d'un contrat – n° 24510B026 – Rénovation de la toiture

ATTENDU QUE le MEQ a alloué un montant de 1 000 000 \$ à partir de la Mesure 50627 pour 2024-2025;

ATTENDU QUE ce projet fait partie du Plan d'investissement 2024-2025 de la CSWQ;

ATTENDU QUE le conseil a approuvé le Plan d'investissement 2024-2025 par la résolution C-24/25-24;

ATTENDU QUE l'appel d'offres public n° 24510B026 a été clôturé le 13 janvier 2026;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres;

- COUVREUR VERDUN INC.
- ACQ – Région de l'Outaouais
- Toitures PME
- 2413-2276 Québec Inc. (Couvreur Rolland Boudreault)
- Morin Isolation et Toitures Ltée.
- 9427-8264 Québec Inc. (Groupe Pentagone)
- LES TOITURES RAYMOND ET ASSOCIÉS INC.

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues;

LES TOITURES RAYMOND ET ASSOCIÉS INC.	628 329 \$
2413-2276 Québec Inc. (Couvreur Rolland Boudreault)	642 900 \$
Morin Isolation et Toitures Ltée.	646 200 \$
9427-8264 Québec Inc. (Groupe Pentagone)	870 215 \$
Toitures PME	892 790,25 \$

ATTENDU QUE, par sa résolution n° E-25/26-64, le Comité exécutif recommande que le conseil attribue le contrat à LES TOITURES RAYMOND ET ASSOCIÉS INC. pour un montant de 628 329,00 \$, et que le pouvoir de signature pour ce contrat soit délégué au directeur général adjoint;

LA COMMISSAIRE MOORE PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil attribue le contrat à LES TOITURES RAYMOND ET ASSOCIÉS INC. pour un montant de 628 329,00 \$ et que le pouvoir de signature pour ce contrat soit délégué au directeur général adjoint. La proposition est appuyée par la commissaire Goldsbrough.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-71

Distribution des fonds Reliquat

ATTENDU QUE le fonds Reliquat représente l'argent restant provenant du recours collectif intenté contre les commissions scolaires pour les frais facturés aux parents;

ATTENDU QUE l'utilisation des fonds pour le paiement des frais de scolarité impayés est l'un des exemples recommandés dans les instructions données aux commissions scolaires pour la distribution des fonds;

ATTENDU QUE les frais de scolarité impayés pour l'année scolaire 2022-2023 s'élèvent à 185 462 \$;

ATTENDU QUE le montant des fonds Reliquat distribué à la Commission scolaire Western Québec s'élève à 187 587,00 \$;

ATTENDU QUE le Comité consultatif de gestion a examiné et approuvé une proposition visant à utiliser les fonds Reliquat pour couvrir les frais de scolarité impayés pour l'année scolaire 2022-2023;

ATTENDU QUE, lors de sa réunion du 18 décembre 2025, le Comité de répartition des ressources a adopté une résolution recommandant au conseil d'approuver l'utilisation des fonds Reliquat pour couvrir les frais de scolarité impayés pour l'année scolaire 2022-2023, qui s'élèvent à 185 462,00 \$;

LA COMMISSAIRE KILLEEN PROPOSE QUE le conseil approuve l'utilisation des fonds Reliquat pour couvrir les frais de scolarité payés pour l'année scolaire 2022-2023, tels que présentés. La proposition est appuyée par la commissaire Goldsbrough.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-72

Stratégie de rénovation d'Onslow et déménagement du Centre de formation continue du Pontiac

ATTENDU QUE l'école primaire Onslow nécessite d'importants travaux de rénovation dans différentes parties du bâtiment;

ATTENDU QUE les précédents projets de rénovation majeurs menés par la commission scolaire ont perturbé les services éducatifs;

ATTENDU QUE l'administration a présenté le plan de rénovation et proposé d'étudier la possibilité de déménager le personnel et les élèves de l'école pendant l'année scolaire 2026-2027, pendant la durée des travaux;

ATTENDU QUE le conseil a approuvé la résolution C-25/26-18 visant à créer un comité de planification et de révision chargé d'étudier la stratégie de rénovation d'Onslow et de faire rapport au conseil avec ses recommandations;

ATTENDU QUE le Comité de planification et de révision a tenu une réunion le 10 novembre 2025, au cours de laquelle les plans de rénovation majeure de l'école primaire Onslow ont été présentés;

ATTENDU QUE les plans élaborés prévoient le déménagement temporaire du personnel et des élèves de l'école primaire Onslow dans les locaux de l'école primaire McDowell pendant l'année scolaire 2026-2027, pendant la durée des travaux de rénovation, ainsi que le déménagement à long terme du personnel et des élèves du Centre de formation continue du Pontiac des locaux de l'école primaire Dr. S.E. McDowell vers les locaux vacants situés au 26, rue Leslie, à Campbell's Bay;

ATTENDU QUE des réunions ont été organisées afin de présenter les plans proposés aux employés et aux conseils d'établissement de l'école primaire Onslow, de l'école primaire Dr. S.E. McDowell et du Centre de formation continue du Pontiac, ainsi qu'au comité central des parents de la commission scolaire;

ATTENDU QUE des résolutions appuyant les plans proposés ont été adoptées par les conseils d'établissement de l'école primaire Onslow, de l'école primaire Dr. S.E. McDowell, du Centre de formation continue du Pontiac et du comité central des parents de la CSWQ;

ATTENDU QUE, lors de sa dernière réunion tenue le 20 janvier 2026, le Comité de planification et de révision a adopté une motion

recommandant au conseil d'approuver les mesures recommandées décrites ci-dessus;

LE COMMISSAIRE MCCRANK PROPOSE QUE le conseil approuve le déménagement temporaire du personnel et des élèves de l'école primaire Onslow vers les locaux de l'école primaire McDowell pour l'année scolaire 2026-2027 pendant la durée des travaux de rénovation, et qu'il approuve le déménagement à long terme du personnel et des élèves du Centre de formation continue du Pontiac du bâtiment de l'école primaire Dr. S.E. McDowell vers les locaux vacants situés au 26, rue Leslie, à Campbell's Bay. La proposition est appuyée par la commissaire Moore.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-73

Appel d'offres sur invitation – Motion visant à attribuer un contrat – Achat de cinq sources d'alimentation pour soudage GMAW-P – Contrat CCWQ n° 25621A001

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour l'achat de cinq sources d'alimentation et d'accessoires pour le soudage;

ATTENDU QUE le remplacement de ce matériel est nécessaire pour le programme de soudage;

ATTENDU QU'un montant de 100 000 \$ est disponible pour cet achat;

ATTENDU QUE les entreprises suivantes ont été invitées à soumissionner :

- Core Gaz Industriels Outaouais Inc.
- Oxygène Régional
- Oxygène 640
- Produits de soudage des Laurentides
- Carrefour Industriel LDG Inc. (TRACTION)

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Produits de soudage des Laurentides	101 975,00 \$
Carrefour Industriel LDG Inc. (TRACTION)	108 318,96 \$
Oxygène Régional	124 048,35 \$
Core Gaz Industriels Outaouais Inc	148 041,10 \$

LA COMMISSAIRE-PARENT BOUCHARD PROPOSE d'attribuer le contrat à Produits de soudage des Laurentides pour un montant de 101 975,00 \$ et de déléguer le pouvoir de signature pour ce contrat à Mme Jennifer Dubeau, directrice des services éducatifs. La proposition est appuyée par la commissaire Killeen.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-74

Achats regroupés – CAG : Demande d'autorisation pour adhérer à un contrat en cours – Fauteuils de bureau (réguliers et ergonomiques) - 2025-8125-50 : FAUTEUILS ADMINISTRATIFS

ATTENDU QUE, par l'entremise d'un appel d'offres d'achats regroupés, le CAG a attribué le contrat 2025-8125-50 à plusieurs fournisseurs pour une période de 3 ans prenant fin le 30 septembre 2028;

ATTENDU QUE la CSWQ pourra choisir parmi la liste des fournisseurs ceux qui répondent à ses besoins particuliers;

ATTENDU QUE le *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*, RLRQ C-65.1, r 5.1, stipule que l'adhésion à un contrat après son attribution nécessite l'autorisation du directeur général;

ATTENDU QUE les administrateurs recommandent d'adhérer à ce programme d'achats regroupés;

LA COMMISSAIRE-PARENT RHÉAULT PROPOSE QUE le conseil autorise la CSWQ à adhérer au contrat pour les fauteuils de bureau par l'intermédiaire du programme du CAG et qu'il autorise le DGA, M. Pascal Proulx, à signer tous les documents nécessaires. La proposition est appuyée par la commissaire Richard.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-75

25621B001 – Robot de soudage – Autorisation d'attribuer un contrat pour l'achat d'un robot de soudage pour le CCEQ (ouverture des soumissions au début février)

ATTENDU QU'un appel d'offres public est en cours pour l'achat d'un robot de soudage pour le nouveau programme de soudage qui débutera en septembre 2026;

ATTENDU QU'un financement de 160 000,00 \$ est disponible dans le cadre de l'Entente Canada-Québec pour l'achat d'un robot de soudage;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

- Construction thermicanique Inc.
- Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
- Iridium CNC Inc

ATTENDU QUE la date d'ouverture des soumissions a dû être reportée au 2 février 2026;

LA COMMISSAIRE GOLDSBROUGH PROPOSE d'autoriser le directeur général adjoint P. Proulx à attribuer le contrat au soumissionnaire conforme le moins disant et de communiquer le nom du fournisseur et le montant du contrat à la séance de février 2026 du conseil. La proposition est appuyée par la commissaire-parent Fortier.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-76

2026-8229-50 : SERVEURS ET SOLUTIONS DE STOCKAGE - MANDAT – CAG : Autorisation de mandater le CAG pour l'acquisition de serveurs réseau

ATTENDU QUE la CSWQ a la possibilité de participer au programme d'achats regroupés par l'intermédiaire du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'achat de serveurs réseau et de serveurs de sauvegarde;

ATTENDU QUE le contrat couvrira une période de 5 ans allant du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2031;

ATTENDU QUE le budget alloué à ce contrat est estimé à 120 000,00 \$;

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE la CSWQ adhère au contrat pour l'achat de serveurs réseau et de sauvegarde par l'intermédiaire du CAG, et que le directeur général adjoint, M. P. Proulx, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires. La proposition est appuyée par la commissaire Moore.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-77

Participation à l'appel d'offres du CGTSIM pour les services d'impression et d'expédition des comptes de taxes scolaires

ATTENDU QUE le Conseil de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) a lancé un appel d'offres visant l'obtention de services d'impression, d'expédition des comptes de taxe scolaire ainsi que de toute autre fonction connexe;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Western Québec souhaite assurer une gestion efficace, uniforme et économique de l'ensemble des activités liées à la production et à l'envoi des comptes de taxe scolaire;

ATTENDU QUE la participation à cet appel d'offres permettrait à la CSWQ de bénéficier d'économies d'échelle, d'une expertise centralisée et d'un processus harmonisé entre les organismes participants;

ATTENDU QUE pour l'année 2025-2026, les coûts liés aux services d'impression et d'expédition se sont élevés à 101 000 \$, et qu'un montant similaire, ou légèrement inférieur, est anticipé pour l'exercice à venir, sous réserve du coût des timbres;

ATTENDU QUE la résolution C 23/24 121 autorisait la haute direction à réaliser une étude de faisabilité concernant l'impartition du Service de la taxe scolaire;

ATTENDU QUE la résolution C 24/25 96 autorisait la CSWQ à signer le contrat du projet pilote avec le CGTSIM;

LA COMMISSAIRE KILLEEN PROPOSE (LA PROPOSITION EST APPUYÉE PAR LA COMMISSAIRE-PARENT RHÉAULT) QUE :

1. Le conseil des commissaires autorise la participation de la CSWQ à l'appel d'offres lancé par le CGTSIM pour les services d'impression, d'expédition des comptes de taxe scolaire, ainsi que toute autre fonction connexe;
2. Que la direction générale soit autorisée à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cet effet, y compris la signature de toute documentation requise;
3. Que la Direction des finances assure le suivi administratif et opérationnel du dossier, en collaboration avec les représentants du CGTSIM.

Adoptée à l'unanimité

C-25/26-78

Rapports du Comité du transport scolaire – 30 octobre, 3 décembre et 11 décembre 2025

LA COMMISSAIRE MOORE PROPOSE QUE le conseil accuse réception des procès-verbaux des réunions du 30 octobre, du 3 décembre et du 11 décembre 2025 du Comité du transport scolaire. La proposition est appuyée par la commissaire-parent Bouchard.

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

La présidente lève la séance à 20 h 07.